

Demande de versement anticipé

Employeur _____
 N° de contrat _____
 Plan _____

1. Personne assurée

Nom _____ Prénom _____
 Rue / n° _____ NPA / localité _____
 Numéro d'assurance sociale 756. _____ Date de naissance _____
 Téléphone _____ Adresse e-mail _____
 Pleinement apte oui non au travail Etat civil _____
 si marié(e) ou lié(e) par un partenariat enregistré
 Nom et prénom du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e) _____

2. Informations relatives au logement

Maison individuelle Appartement
 Propriété Propriété par étage Droit de superficie Coopérative d'habitation
 Adresse du nouveau logement _____
 Rue / n° _____ NPA / localité _____

3. Forme du versement anticipé et documents à fournir

Acquisition d'un logement existant

Documents à fournir à la fondation de prévoyance FUTURA

- Extrait du registre foncier Acte d'achat authentifié par un notaire
 Paiement de frais d'administration de CHF 400
 Attestation bancaire certifiant que le compte dont les coordonnées ont été indiquées est un compte bloqué et que le versement a pour finalité exclusive l'achat d'un logement utilisé personnellement

Attention:

L'acquisition de parts sociales d'une coopérative d'habitation au moyen du versement anticipé n'est possible que si le logement cofinancé est utilisé personnellement. Ces parts sociales doivent être déposées jusqu'au remboursement du versement anticipé ou jusqu'à la retraite chez la fondation de prévoyance FUTURA.

Construction d'un logement

Documents à fournir à la fondation de prévoyance FUTURA

- Plans de construction, contrats d'entreprise Plan de financement
 Engagement de crédit Eventuel contrat de droit de superficie
 Paiement de frais d'administration de CHF 400
 Attestation bancaire certifiant que le compte dont les coordonnées ont été indiquées est un compte bloqué et que le versement a pour finalité exclusive l'achat d'un logement utilisé personnellement

Augmentation / Amortissement de l'hypothèque

Documents à fournir à la fondation de prévoyance FUTURA

- Extrait actuel du registre foncier Convention d'amortissement
- Contrat de prêt Paiement de frais d'administration de CHF 400
- Attestation bancaire certifiant que le compte dont les coordonnées ont été indiquées est un compte bloqué et que le versement a pour finalité exclusive l'achat d'un logement utilisé personnellement

Rénovation / Transformation

Documents à fournir à la fondation de prévoyance FUTURA

- Extrait actuel du registre foncier Devis / Factures de prestataires tiers
- Le cas échéant, attestation bancaire certifiant l'existence d'un compte de construction
- Paiement de frais d'administration de CHF 400

Attention:

La fondation de prévoyance FUTURA respecte les directives de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) quant aux travaux de rénovation et de transformation. Dans ce cadre, le financement par versement anticipé n'est possible que si les travaux ont vocation à préserver la valeur de l'immeuble et à maintenir en état le logement. Les travaux visant à améliorer le confort du logement ainsi que les rénovations mineures ne peuvent être financés par la prévoyance professionnelle.

Donnent droit à un versement anticipé les travaux de rénovation et de transformation suivants:

Cellules photovoltaïques	Jardin d'hiver chauffé	Rénovations du séjour	Isolation thermique	Aménagement des combles	Aménagement du grenier	Aménagement de la cave (si celle-ci est directement accessible depuis le logement)
Remplacement de toutes les fenêtres	Système de chauffage	Remplacement du toit	Rénovation complète de la salle de bain/salle d'eau	Réfection totale de la plomberie	La liste n'est pas exhaustive.	

Ne donnent pas droit à un versement anticipé les travaux de rénovation et de transformation suivants:

Jardin d'hiver non chauffé	Sauna	Salle de sport	Piscine	Balcon et pergola	Mobilier	Garage / Abri voiture	Dispositifs d'ombrage
Abri de jardin	Canalisations	Parois antibruit	Mur de soutènement	Remplacement individuel de baignoire, douche, cuisinière, machine à laver, fenêtre, conduites	Factures relatives aux coûts de planification et aux travaux d'aménagement extérieur et de jardinage	Paiement de travaux réalisés par la personne assurée	La liste n'est pas exhaustive.

Un engagement ferme n'est pris qu'après soumission de la demande de versement anticipé, sur présentation de tous les documents requis.

4. Déclaration de rachat

J'ai effectué un rachat dans le cadre de la prévoyance au cours des trois dernières années.

- Non Oui, date du rachat _____ Montant du rachat en CHF _____

Attention: Si vous avez effectué un rachat dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la jurisprudence du Tribunal fédéral en vigueur déconseille un prélèvement anticipé au cours des trois années du délai de blocage. Certes, un retrait en capital est en principe possible durant cette période, mais il pourrait entraîner par la suite la suppression de la déductibilité fiscale du rachat.

5. Déclaration relative à l'utilisation antérieure de moyens issus de la prévoyance professionnelle

Dans le cadre d'un rapport de prévoyance antérieur, j'ai procédé à un prélèvement anticipé mis en gage

Date _____ Montant en CHF _____

6. Montant du versement anticipé

Utilisation du versement anticipé selon la case cochée au point 3.

Montant du versement anticipé souhaité CHF _____ Paiement au _____

Adresse de paiement*:

- Compte bancaire, nom de la banque _____
N° de compte _____ N° de clearing _____
SWIFT / IBAN _____
- Compte postal, n° de compte _____

* Conformément aux dispositions légales, le versement anticipé ne peut être effectué qu'au bénéfice du vendeur, du constructeur, du prêteur ou d'une coopérative d'habitation ou entité similaire.

7. Déclaration de la personne assurée et de son/sa conjoint(e) ou partenaire enregistré(e)

Je soussigné(e) l'assuré(e) déclare par la présente ce qui suit:

- Le logement se trouve/trouvera au lieu de mon domicile civil et est/sera occupé par moi-même.
- Je n'ai procédé à aucun versement anticipé pour le financement ou l'amortissement ces 5 dernières années.
- J'ai été informé(e) par l'institution de prévoyance des conséquences d'un versement anticipé quant à la réduction des prestations, à l'assurance complémentaire, à l'assujettissement fiscal ainsi qu'au remboursement.

Je reconnais également que l'institution de prévoyance est tenue, du fait du versement anticipé,

- d'inscrire au registre foncier la restriction du droit d'aliéner et je déclare consentir expressément à cette inscription. Je suis prêt(e) à régler sans délai les frais d'inscription auprès de l'office du registre foncier. Une copie de cette demande sera transmise à l'office du registre foncier.
- de déduire l'impôt à la source fédéral et cantonal si le bénéficiaire du versement est domicilié à l'étranger
- de procéder à une déclaration fiscale auprès de l'Administration fédérale des contributions si le bénéficiaire du versement est domicilié en Suisse.

L'institution de prévoyance facture une contribution aux frais d'examen de la demande et de réalisation du versement anticipé de CHF 400. Elle ne procédera au versement anticipé qu'après règlement de cette somme.

Si la personne assurée est mariée, séparée ou liée par un partenariat enregistré, l'accord officiellement légalisé du/de la conjoint/(e) ou du/de la partenaire enregistré(e) est requis sur la «Demande de versement anticipé», ainsi qu'une copie de son passeport ou de sa carte d'identité. Veuillez également nous fournir un certificat d'état civil (certificat individuel d'état civil ou certificat de famille, à demander au bureau d'état civil du lieu d'origine) datant de moins d'un mois (confirmation de l'état civil enregistré datant de moins d'un mois pour les ressortissants étrangers et les personnes apatrides).

Si vous n'êtes pas marié(e) (célibataire, partenariat non enregistré, divorcé(e), veuf(ve)), veuillez nous fournir un justificatif de votre état civil (certificat individuel d'état civil ou certificat de famille, à demander au bureau d'état civil du lieu d'origine) de moins d'un mois (confirmation de l'état civil enregistré de moins d'un mois pour les ressortissants étrangers et les personnes apatrides).

Lieu et date _____

Signature de la personne assurée

Signature du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)
(légalisée par un notaire / une commune)